

CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Brevet N° 20717

20 décembre 1899, 6^{1/4} h. p.

Classe 65

Colonel David PERRET, à Neuchâtel (Suisse).

Cabinet forme colonne pour horloge électrique.

L'invention consiste en un cabinet de forme colonne pour horloge électrique, contenant et protégeant des piles sèches superposées et logées de façon à ce que le tout puisse être expédié sans risque de détérioration, les connexions électriques reliant les piles entre elles, au chapiteau et à l'horloge étant faites de façon à ce que les piles puissent être facilement remplacées.

Le dessin ci-joint, donné à titre d'exemple, représente une forme d'exécution de l'invention.

a est une gaîne cylindrique formant le fût d'une colonne dont la base, le chapiteau et elle-même peuvent être d'un style quelconque.

Les piles destinées à actionner l'horloge électrique sont introduites dans cette gaîne, y sont reliées entre elles et avec l'horloge de la manière suivante:

La pile inférieure *e* est pourvue, à chacun de ses pôles, d'un fil dont l'un aboutit au pôle négatif de la pile supérieure *f* et l'autre à une pièce de contact *o* fixée au fût *a*.

Les deux fils sont placés dans les passages *p* ménagés dans le fût.

Un cylindre de bois ou en autre matière isolante quelconque *m* repose sur la vis de la borne positive de la pile *e*. Dans deux entailles

d d de ce cylindre passent les deux fils. La seconde pile *f* repose sur le cylindre *m*.

Le pôle négatif de la pile *f* porte un serre-fil au moyen duquel il est relié au pôle positif de la pile *e* par le fil fixé à ce dernier pôle.

Le fil qui part du pôle négatif de la pile *e* est fixé par une vis à la pièce conductrice (métallique) *o* qui se trouve au haut du fût.

A la partie inférieure du chapiteau se trouvent deux pièces métalliques *b* et *c* avec ressorts à boudin à chacune desquelles est fixé un fil; ces deux fils traversent le chapiteau et sont fixés aux bornes de l'horloge électrique.

Lorsqu'on place le chapiteau sur le fût, la pièce métallique centrale *b* est mise en contact par la pression de son ressort à boudin, avec le pôle positif de la pile *f* et l'autre pièce métallique *c* du chapiteau est reliée en même temps par son ressort à boudin à la pièce *o*, ledit ressort pressant sur cette dernière où est fixé le fil qui part du pôle négatif de la pile *e*.

Par cet ensemble de dispositions, l'horloge est reliée aux deux piles et les dernières sont emballées de la manière la plus simple dans le fût de la colonne.

Le montage du dispositif décrit se fait de la manière suivante:

L'on introduit tout d'abord dans le fût *a* la

pile inférieure *e* avec ses deux fils, puis le cylindre *m* et la pile *f*. Puis on relie le fil venant du pôle + de *e* avec le pôle négatif de *f* et celui venant du pôle négatif de *e* avec la pièce de contact *o*. Après cela il ne reste plus qu'à fixer le chapiteau sur la colonne.

Si la colonne est construite en une matière conductrice, en bronze par exemple, on isolera les pièces qui doivent être isolées.

EN RÉSUMÉ,

Je revendique comme mon invention:

Un cabinet forme colonne pour horloge électrique, caractérisé par un fût de colonne contenant et protégeant des piles sèches superposées et par la disposition des connexions électriques reliant les piles entre elles, au chapiteau et à l'horloge, en substance telles que décrites et représentées.

Colonel David PERRET.

Mandataire: E. IMER-SCHNEIDER, à Genève.

Colonel David Perret.

Brevet N° 20717.

1 feuille.

